Siège social
31-33 rue de Maurecourt
95280 JOUY LE MOUTIER
Tél : 01.34.43.12.92
FAX : 01.34.43.12.99

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

CAVT VPA95

Centre d'Adaptation à la Vie au Travail

ASSOCIATION HEVEA

C.A.V.T. – VPA 95
Centre d'Adaptation à la Vie et au Travail
7 rue du Petit ALBI
95800 CERGY
Tél. : 01.30.32.57.40

I - PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

L'association met en place son action par le biais de trois établissements complémentaires : un foyer de jour, un foyer d'hébergement temporaire et un service d'accompagnement à la vie sociale. Le foyer de jour, ouvert en 1991, accueille d'abord 16 personnes handicapées mentales légères, puis 19 personnes en 2005, après autorisation du Président du Conseil Général.

Suite à l'avis favorable du CROSMS pour le dossier global d'extension présenté par le gestionnaire en 2008 (+ 5 places Etap'Appart, + 10 places en SAVS), le président du conseil général a autorisé l'extension de 5 places supplémentaires par arrêté en date du 21 juillet 2008. La capacité d'accueil est depuis de 24 usagers.

L'établissement s'inscrit dans une démarche d'insertion et de maintien dans le milieu ordinaire de travail et d'habitat des jeunes adultes en situation de handicap mental léger, par un accompagnement limité à deux ans pour le centre de jour. L'accompagnement éducatif, dans le cadre des différents ateliers, a pour but de permettre une acquisition de savoirs professionnels, en termes de savoir-être et de savoir-faire. Les stages en entreprise menés à bien grâce à un partenariat établi entre les entreprises et l'association, permettent aux jeunes adultes de mettre en application leurs apprentissages.

Au 1er janvier 2013, VPA 95 a fusionné avec les associations « La Garenne du Val » et « La Hêtraie », ce rapprochement a donné lieu à la création de l'association HEVEA ; « Habiter et Vivre Ensemble Autrement ».

II - ELEMENTS DU PROJET D'ETABLISSEMENT

FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT CAVT en 2022

Journées d'ouverture :	**255 jours**
Heures d'ouverture :	Du lundi au jeudi de 08h30 à 16h30 Le vendredi de 08h30 à 15h30

LE CENTRE D'ADAPTATION A LA VIE ET AU TRAVAIL

Structure d'Adaptation à la Vie Sociale et Professionnelle

L'ACCOMPAGNEMENT
Favoriser l'insertion sociale et professionnelle en Milieu Ordinaire

OBJECTIFS

Prise en charge de 2 ans

Sensibiliser et familiariser au monde du travail en milieu ordinaire
Acquérir de l'autonomie dans la vie quotidienne
Affiner et consolider les motivations professionnelles**.**
Encourager l'effort dans l'organisation du travail.

Valoriser l'apprentissage des compétences

ACTIONS

Insertion sociale

Renforcement des acquis

Affirmation de l'autonomie

Préparation professionnelle

Consolidation de l'emploi

Accompagnement et acquisition de savoirs réalisés dans différents ateliers

PUBLIC

Etre en situation de handicap mental léger et orienté par la CDAPH

Etre Motivé à travailler en milieu ordinaire

Etre suffisamment autonome dans les transports

Etre âgé de 16 à 25 ans

5 places expérimentales pour les mineurs sur les 2 CAVT

La Vie professionnelle

- Prendre en compte les projets des personnes et les mettre en lien avec la réalité du marché du travail
- Sensibiliser et familiariser au monde du travail en milieu ordinaire (respect des horaires, compréhension des consignes, présentation…)
- Obtenir les bases essentielles pour commencer à travailler en milieu ordinaire et favoriser la mise en pratique de leurs acquis.

La socialisation

- Amener à connaître et mettre en pratique les règles de notre société ; savoir mieux vivre ensemble ;
- Viser une intégration sociale et professionnelle
- Rechercher une place durable dans le milieu ordinaire.

La Vie sociale et relationnelle

- Travailler à rendre plus faciles les ouvertures vers l'extérieur et les relations avec d'autres
- Encourager à sortir du milieu professionnel, à élargir les relations de voisinage et d'amitié, à organiser des activités diverses au sein des structures, à découvrir et à cultiver les passions.

Les éléments nouveaux ayant eu un impact budgétaire sur l'exercice 2022

1. Départ de la cheffe de service en juillet
2. Arrivée d'un nouveau chef de service le 15 novembre
3. Une salariée au 4/5ème
4. Un congé paternité
5. Augmentation du nombre d'heures de présence de la psychologue de 7h00 à 14h00 par semaine à compter de septembre

LES HABILITATIONS

Nombre de places	**24 dont 18 en internat (ETAP APPART) 6 en externat**
Occupation théorique annuelle :	5 616 jours
Journées prévues (96,57%) :	**5 400 jours**
Journées réalisées (92.15%) :	4 976 **jours**
Nombre de personnes accompagnées au 31/12/2022	19
Nombres d'usagers ayant fréquenté le CAVT en 2022 :	26
Nombre d'entrées sur l'année :	3 (2 garçons – 1 fille)
Nombre de sorties sur l'année :	6 (2 garçons – 4 filles)

Etat d'avancement de la démarche d'amélioration de la qualité

La mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité est un acte volontaire qui a pour objectif de faire progresser le niveau des prestations requises, la satisfaction des usagers, et de répondre aux exigences de la loi du 2 janvier 2002.

ETS	Date d'ouverture	Date d'autorisation	Caractère expérimental	Renouvellement 1er	Renouvellement 2nd	Renouvellement 3ème	Renouvellement 4ème	Evaluation interne finalisée	Evaluation externe
CAVT	01/01/91	20/06/90	OUI= 2 ans	01/01/93	01/01/95	01/01/10	03/01/17	06/06/14	**16/04/2015**

III - POPULATION(S) ET ACTIVITES

La population du CAVT

Répartition par sexe

Nous avons accueilli 26 usagers sur l'ensemble de l'année 2022 :

- 13 hommes soit 57% des usagers (55% en 2021, 59% en 2020*)*
- 10 femmes 43% des usagers *(45% en 2021, 41% en 2020*)

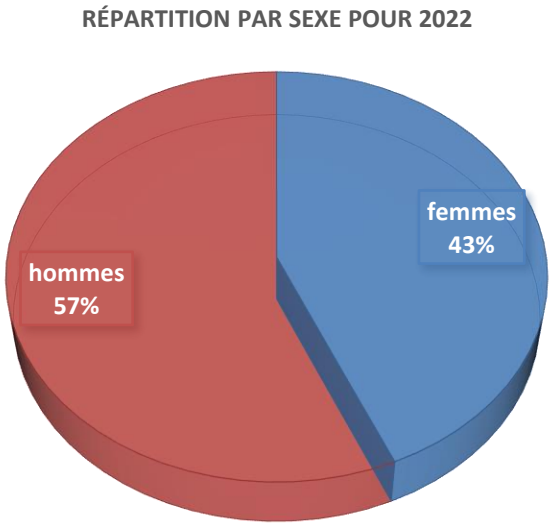

Il est à noter que depuis 2020, le nombre d'hommes accueillis est toujours supérieur à celui des femmes.

Organismes orienteurs avant intégration des jeunes

Les organismes partenaires prenant rendez-vous avec le CAVT peuvent être de droits communs (Missions locales), de droit privé (des établissements médicaux sociaux ou de soins), ou public (MDPH/CDAPH, l'Aide Sociale à l'Enfance). Certains d'entre eux nous contactent afin de confirmer ou d'infirmer leurs perspectives d'orienter un usager soit vers le milieu ordinaire soit vers le milieu protégé. D'autres partenaires orientent une personne afin de faire découvrir notre établissement à l'un de leurs résidents.

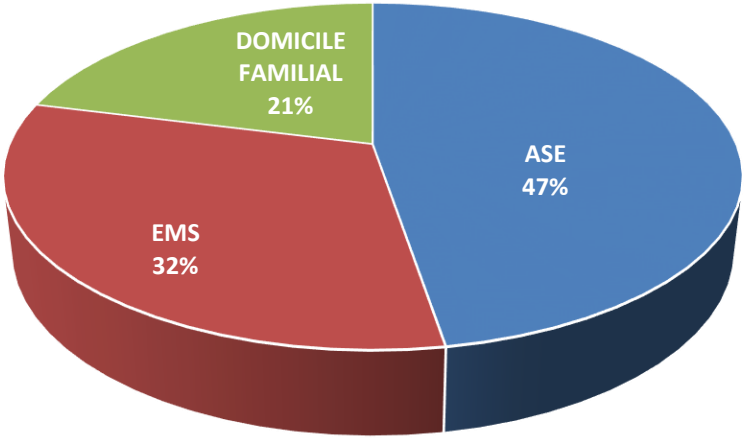

Grâce à la double prise en charge foyer d'hébergement (ETAP APPART) et CAVT, nous accueillons une grande majorité de jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et qui sont en fin de contrat jeunes majeurs. En effet il représente près de 50% de l'effectif sur 2022. Connu des autres Etablissements du Médico-Social (EMS), ils nous proposent régulièrement la candidature de jeunes qu'ils accompagnent (CITVS, IMPRO, etc…)

Les premières prises de contact

Suite à nos rencontres partenariales avec la MDPH et CDAPH, nous avons affiné nos procédures d'accueil et de bilans de stage, ainsi :

La psychologue et le chef de service, rencontrent les lundis matin, des postulants pour le CAVT.
A l'issue de ce rendez-vous, un stage de contact peut être programmé. Les rendez-vous sont, soit à l'initiative des postulants, des partenaires, de la MDPH ou ASE ou de l'établissement.

- Soit l'usager reçoit une orientation de la CDAPH, et nous contacte pour prendre RDV
- Soit l'établissement reçoit un exemplaire de l'orientation et sollicite systématiquement par écrit la personne orientée pour la prise d'un rendez-vous.
- Soit les partenaires nous contactent pour une prise de RDV en vue d'un stage de contact (découverte de 15 jrs de l'établissement) à visée d'intégration future.
- Soit le partenaire ou la MDPH souhaite avoir l'avis des professionnels médico-sociaux pour confirmer ou infirmer l'orientation en milieu ordinaire ou milieu protégé.

Ces stages de contact initialement de 2 semaines sont dorénavant de 3 semaines, En effet, nous avons constaté que pour la plupart des jeunes, la troisième semaine permet finalement de voir davantage leur potentiel. De plus au cours des 3 semaines de stage il a été décidé que la psychologue ferait systématiquement un entretien à mi période pour évaluer l'intérêt du jeune pour le dispositif.

A. Les rendez-vous

En 2022 :

- **26** contacts ont été pris avec des usagers souhaitant éventuellement intégrer le CAVT
- **26** rendez-vous ont été proposés

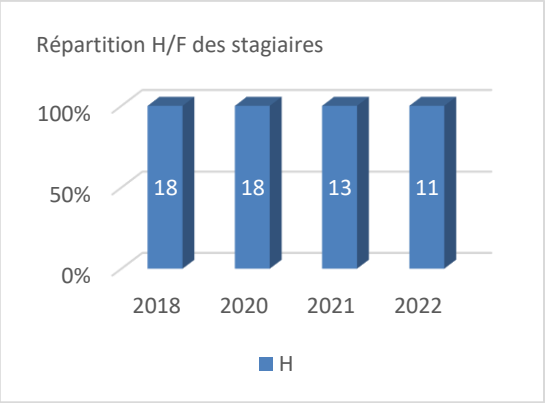

B. les stages de contact

26 usagers ont été reçus physiquement en entretien préalable au stage de contact et **17 stages** de contacts ont donc été réalisés en 2022. Certains n'ont pas été intéressés à l'issue de l'entretien car ils pensaient pouvoir choisir les activités auxquelles ils devraient participer. D'autres n'envisageaient pas d'intégrer un dispositif ne proposant pas le métier qui les intéresse, certains étaient en cours de formation et préféraient à juste titre, la terminer avant d'éventuellement intégrer le CAVT. Enfin quelques-uns présentaient des pathologies non stabilisées et n'étaient pas en mesure d'être véritablement dans une démarche de professionnalisation. Il est également arrivé qu'entre le moment où nous actons, avec le jeune, son admission au CAVT, et le temps que nous obtenions la notification d'orientation de la MDPH, ils aient trouvé une autre solution. Il faut souligner que le délai minimal pour l'obtention d'une notification est de 3 mois.

2 admissions ont pu être réalisées dès 2022.

C. Les orientations CDAPH

Pour toutes les orientations reçues en 2022 : Toutes les personnes concernées ont été sollicitées par courrier ou par téléphone.

Répartition par âge

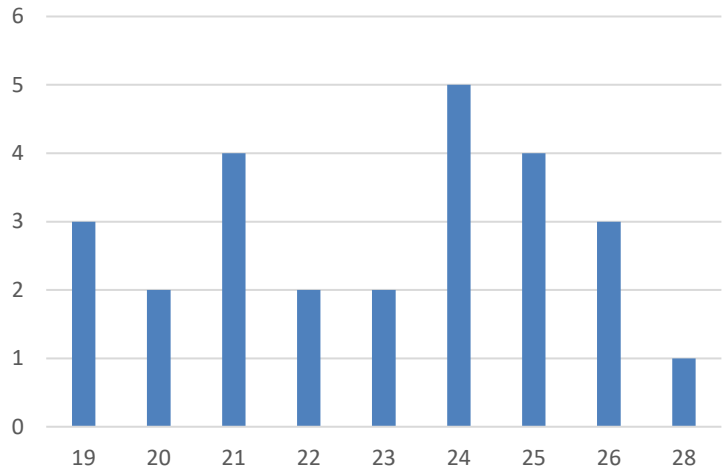

La moyenne d'âge des 26 jeunes qui ont fréquenté le CAVT est stable depuis quelques années, elle est de près de 23 ans.

4 personnes accompagnées fréquentant ou ayant fréquenté le CAVT en 2022 ont plus de 25 ans.

L'origine des départements des usagers pour l'année 2022

Au 31 décembre 2022, sur les 19 personnes présentes 12 ont un domicile de secours dans le Val d'Oise et 7 viennent d'un autre département

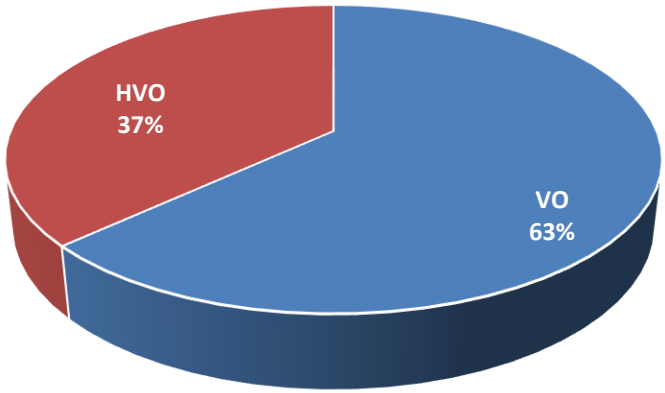

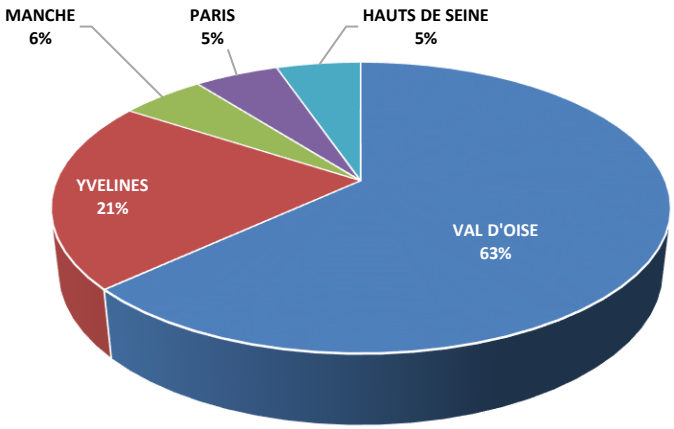

Durée moyenne de l'accompagnement

Nos axes de travail ont porté sur 4 critères :

- RDV bimensuel Chargé d'insertion et encadrant = sur le projet professionnel de l'usager
- RDV trimestriel Educateur référent et encadrant = sur projet individuel de l'usager
- RDV sur la démarche qualité du fonctionnement et de l'organisation de la prise en charge
- Dès l'entrée de l'usager, la chargée d'insertion est associée au 1er RDV d'élaboration du projet professionnel de l'usager en collaboration avec l'éducateur référent.

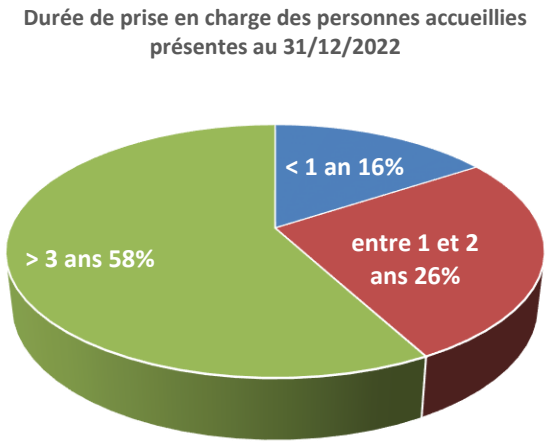

58% des jeunes restent plus de 3 ans au CAVT. La majorité d'entre eux sont issus de l'Aide Sociale à l'Enfance et présentent des carences affectives majeures.

L'autonomie et l'autodétermination sont 2 concepts particulièrement difficiles à acquérir pour ce public qui n'a jusqu'ici pas été habitué à devoir se prendre en charge et à décider par lui-même.

La crainte de quitter une structure où ils trouvent un cadre sécurisant les « poussent inconsciemment » à mettre en échec les emplois qui peuvent leur être proposés.

Pour d'autres, il faut entamer un travail long et difficile de deuil du milieu ordinaire pour le milieu protégé.

Pour certains, bien qu'en emploi, ne parvenant pas à trouver à se loger, nous les maintenons au CAVT pour qu'ils puissent continuer d'être logé sur le foyer d'hébergement éclaté ETAP APPART.

La durée de prise en charge des personnes sorties au cours de l'année 2022

La durée moyenne de prise en charge des 6 usagers sortis de l'établissement en 2022 est de **3 ans et 9 mois** *(2 ans et 6 mois en 2020, 2 ans et 7 mois en 2018, 3 ans et 1 mois en 2017).*

Pour le jeune dont la prise en charge a été inférieure à 1 an, nous avons dû solliciter, en urgence, une fin de prise en charge exceptionnelle à la MDPH, En effet, ce jeune homme n'a jamais respecté les règles de fonctionnement ni du CAVT, ni du foyer d'hébergement. Malgré ou à cause de réguliers rappels à l'ordre, le jeune a rapidement déserté les 2 structures. La MDPH a acté sa sortie définitive, 6 mois après son intégration.

Pour les autres sorties, il s'agit de personnes en emplois qui ont trouvé des solutions d'hébergements (nominatif, inclusif, foyer d'hébergement) et/ou de prise en charge de suite de type SAVS.

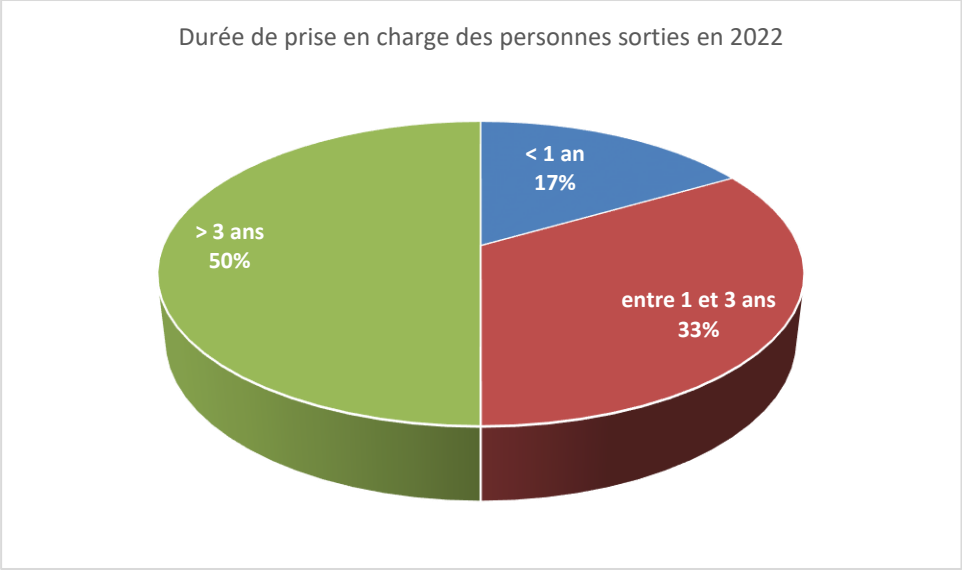

LES ATELIERS PROFESSIONNALISANTS ET PROPOSÉS AU CAVT

L'objectif du CAVT est de mettre les jeunes accompagnés en situation professionnelle. Les différentes activités proposées sont :

La cuisine permet de découvrir :

- Des contraintes de travail : l'obligation du port des Equipement de Protection Individuel (EPI,)
- De nouveaux savoir-faire via l'apprentissage de gestes techniques,
- De tenir compte des règles de sécurité et d'hygiène qui se traduit par une série de fiches de procédures définies par la démarche HACCP (Hazard Analysis Critical Control Points) : Fiche de procédures - Fiche de consommation maximale des produits entamés - Fiche sur « La marche en avant » - La fiche de décontamination - La fiche de sécurité.
- D'adopter un vocabulaire professionnel
- D'apprendre à anticiper

Le Maraichage en permaculture : permet de découvrir :

- Des contraintes de travail : l'obligation du port des Equipement de Protection Individuel (EPI,)
- De nouveaux savoir-faire via l'apprentissage de gestes techniques,
- D'adopter un vocabulaire professionnel
- De respecter la nature et son rythme naturel, sensibilisation au recyclage, compost.

L'entretien des locaux : permettre aux jeunes de réaliser l'entretien de locaux à l'aide de procédures. Ces actions d'entretien visent à transmettre des techniques applicables dans divers lieux d'intervention. Elles visent aussi à travailler des notions d'hygiène transposables en emploi comme au domicile.

La lingerie a pour mission principale l'entretien du linge du CAVT. Depuis la COVID, les quantités de linge à entretenir ont été multipliées. Cette situation exceptionnelle a permis de travailler le temps d'exécution des tâches et de « pousser » les jeunes à avoir un rythme de travail plus soutenu.

La couture se poursuit dans le cadre de petites réparations des tenues et la création de serviettes de table, tote-bags. Cet atelier est particulièrement intéressant quant à l'évaluation de la motricité fine.

L'entretien des espaces verts : permet de travailler le port des EPI, les règles de sécurité pour l'utilisation du matériel thermique notamment,

Un planning est fait pour que chaque semaine, tous les jeunes soient positionnés sur des ateliers différents. La participation à chacun des ateliers est obligatoire et permet aux éducateurs techniques d'évaluer les difficultés, les compétences, les évolutions au fil du temps. L'observation fine de chaque jeune donne des informations importantes à la chargée d'insertion professionnelle (CIP) pour la mise en place de leur projet professionnel, la recherche de stages/d'un emploi en entreprises ou l'accompagnement à l'intégration d'une formation.

BILAN DES DIFFÉRENTES MISSIONS DE LA PSYCHOLOGUE

La psychologue était présente sur le service pour un équivalent de 0.2 ETP. Elle participait principalement aux réunions institutionnelles et réalisait les entretiens d'admission ainsi que leurs comptes rendus. Compte tenu des parcours et des difficultés des jeunes accueillis, à compter de septembre 2022, le **temps de présence représente 0.4 ETP**. Elle est désormais présente le lundi et le mardi toute la journée, avec pour mission complémentaire de systématiquement recevoir en entretien tous les stagiaires de contact à mi stage et de recevoir pour entretiens de soutien certains jeunes. Il s'agit d'entretiens limités dans le temps (maximum 3 mois) dont l'objectif est de les aider élaborer leur projet professionnel. Elle poursuit l'animation d'ateliers.

Dans ce bilan sont présentées les activités faites par la psychologue du service, présente à 0,2 ETP jusqu'au 19 septembre (correspondant d'abord au lundi après-midi et au mardi matin, puis à une journée entière le mardi à partir du mois de juin) et puis du 19 septembre 2022 à 0,4 ETP (correspondant aux journées entières le lundi et le mardi).
La Direction et l'équipe éducative du CAVT VPA 95 ont exprimé avoir besoin d'un temps supplémentaire de travail avec la psychologue du service, notamment en ce qui concerne l'accompagnement psychologique des usagers, tant individuel que groupal. Les professionnels ont identifié ce besoin à travers les demandes des usagers qui souhaitaient bénéficier du soutien psychologique en dehors du cadre des entretiens individuels réalisés de manière ponctuelle, ces derniers étaient souvent difficiles à mettre en place faute de disponibilités de la psychologue. De plus, les groupes de parole étaient réalisés toutes les deux semaines et les participants étaient définis selon le planning de la semaine : certains jeunes ne bénéficiaient de cet espace de parole qu'une fois par mois dans les meilleurs des délais. Selon l'équipe éducative, des freins à l'insertion socio-professionnelle ont été repérés chez certains usagers qui exigeaient d'être adressés dans un cadre à visée autre qu'éducative. Pour n'en citer que quelques-uns : insécurité affective et instabilité du lien à l'autre, souffrances morales envahissantes liées à la vie intime et familiale, manque de confiance en soi et d'affirmation subjective. Il a été convenu, entre la Direction, l'équipe éducative et la psychologue, qu'une journée supplémentaire de travail lui sera accordée.
Le travail de la psychologue au CAVT se décline en deux temps : une journée dédiée à l'accompagnement psychologique des usagers du CAVT et une journée destiné au travail institutionnel.

Accompagnement psychologique des usagers

Groupe de parole

Cadre :
Les groupes de parole ont lieu toutes les semaines depuis le 19 septembre le lundi après-midi, de 14h30 à 16h20, dans une des salles disponibles au CAVT. Auparavant, les groupes avaient lieu toutes les deux semaines et se déroulaient soit le lundi, soit le mardi après-midi, de 15h à 16h30. 6 usagers maximum participent à un groupe de parole selon le planning de la semaine pensé par l'équipe éducative, ce qui fait que les participants changent d'une semaine à l'autre. Les stagiaires de contact sont autorisés à participer aux groupes de parole.

Déroulement :

- Accueil des jeunes, installation de la salle pendant 5 minutes ;
- 1h35 d'expression des participants dont une pause de 5 minutes ;
- 10 minutes de temps d'échange pour revenir sur ce qu'il s'est passé dans le groupe et le clôturer ;
- A l'issue du groupe, la psychologue effectuera un temps d'élaboration afin de noter ce qui a pu être observé lors de la séance, les problématiques qui ont émané et qui pourraient être des pistes de réflexions pour les prises en charge au CAVT.

Objectifs :

Les groupes de parole ont pour but de favoriser l'expression subjective et la découverte de soi des usagers du CAVT dans un cadre qui est sécurisant et qui respecte les principes de bienveillance, bientraitance et surtout, confidentialité. La psychologue veille à la bonne application de ces principes et garantie le respect des tours de parole de chaque jeune.
Les groupes de parole peuvent être un espace d'échange libre où la parole n'a pas d'autre support que l'expression verbale et gestuelle, mais aussi des groupes à médiation spécifique choisie en amont par la psychologue. La méthode de photolangage a été particulièrement investie par les jeunes, mais n'était pas la seule médiation utilisée. Ainsi, les jeunes ont pu s'exprimer à travers les activités inspirées par le théâtre, tels les jeux de rôle et les improvisations, la poésie et le dessin.

Chiffres :

Durant l'année 2022, 20 groupes de parole ont eu lieu.

Questionnements et projets pour la suite :

Il s'agirait de maintenir ses temps d'expression en groupe que les jeunes investissent. Pour les différencier davantage des temps d'échange en individuel avec la psychologue, il serait intéressant de co-animer les groupes de parole avec un membre de l'équipe éducative. En effet, certains jeunes accompagnés par la psychologue en individuel participent aussi aux groupes de paroles, souvent dans la même journée.
Le photolangage est une méthode particulièrement appréciée par les jeunes, le support visuel suscite davantage leurs associations et réflexions. Il s'agirait d'étoffer le matériel existant.

Les entretiens individuels ponctuels

Cadre et déroulement :

De manière ponctuelle, les entretiens individuels peuvent être réalisés entre la psychologue et le jeune, à sa demande ou à la demande de l'équipe éducative. Ils ont lieu dans une salle disponible qui garantit la confidentialité des dires du jeune et durent environ 30 minutes. Les entretiens individuels sont également réalisés avec les stagiaires de contact, à mi-parcours du stage, afin de faire le point sur leur expérience de stagiaire et apprécier leur demande d'admission au CAVT. A l'issue des entretiens avec les stagiaires de contact, un bilan est rédigé.

Objectifs :

Selon le besoin repéré, ces entretiens visent à soutenir le jeune et faire le point sur sa prise en charge au CAVT.

Chiffres :

En 2022, chaque usager présent sur le CAVT a été reçu par la psychologue en entretien individuel 4 fois dans l'année au minimum, ce à quoi s'ajoutent les entretiens individuels réalisés avec les stagiaires de contact qui sont au chiffre de 14, ce qui fait qu'environ 58 entretiens ont été réalisés en individuel avec les jeunes. Sont compris dans ce chiffre les entretiens réalisés à la demande du jeune, les entretiens réalisés à la demande de la psychologue afin de faire le point sur la prise en charge ; ne sont pas comptés les entretiens individuels récurrents avec les usagers.

Questionnements/Projets pour la suite :

Il s'agirait de pérenniser la mise en place des entretiens individuels pour faire le point sur la prise en charge au CAVT, une fois au début de l'année, une seconde fois durant l'année en cours et une dernière fois à la fin de celle-ci.

Les entretiens individuels récurrents

Cadre et déroulement :

Depuis le 19 septembre 2022, les usagers du CAVT peuvent bénéficier d'un accompagnement psychologique renforcé, notamment d'entretiens individuels récurrents. Ce soutien est proposé aux jeunes dont l'insertion socio-professionnelle rencontre des freins qui relèvent de la santé mentale et de la vie psychique, pour lesquels les jeunes ne sont pas prêts ou volontaires à poursuivre avec un suivi psychologique à l'extérieur du CAVT. Ces entretiens récurrents ne remplacent pas les suivis et les accompagnements psychologiques extérieurs qui restent une priorité pour tout travail et engagement thérapeutique.
Les entretiens récurrents ont lieu le lundi matin et durent 45minutes, ils sont suivis de 15minutes de réflexion et de prise de notes que la psychologue s'accorde. Ils ont lieu dans le bureau de la psychologue, aménagé convenablement pour accueillir les jeunes et garantir la confidentialité de leurs dires. Un jeune peut bénéficier de ce soutien pour la période d'un trimestre et s'engage à honorer les créneaux d'entretiens qui lui sont attribués.

Objectifs :

Cet accompagnement renforcé a pour but d'offrir un soutien individualisé au jeune, d'identifier et d'adresser les freins à l'insertion socio-professionnelle repérés par l'équipe éducative ou le jeune lui-même.

Chiffres :

Depuis le 19 septembre 2022, 3 jeunes ont bénéficié de cet accompagnement ; environ 36 entretiens ont été réalisés au total (les chiffres sont influencés par les congés de la psychologue, les congés des usagers ainsi que leurs stages et emplois qui étaient prioritaires).

Questionnements et projets pour la suite :

Les jeunes qui ont bénéficié de ces entretiens en 2022 ont été ceux dont l'accompagnement durait depuis plusieurs années au CAVT et était sans issue claire pour l'équipe éducative et le jeune concerné. Il serait intéressant de proposer ce soutien psychologique aux jeunes dont le parcours au CAVT débute et ainsi, faire un travail à visée préventive.
Il serait important de continuer à maintenir le lien avec les collègues de l'équipe éducative pour que la mise en place de ces entretiens ne perturbe pas leurs ateliers : pour qu'un jeune puisse faire un entretien de 45 minutes, il faut qu'il soit disponible et qu'il puisse quitter un atelier puis y retourner sereinement.

Travail institutionnel

Participation aux entretiens d'admission et rédaction de compte rendu

Cadre et déroulement :

Les entretiens de pré-admission ont lieu lorsqu'un jeune prend contact avec le CAVT en vue d'une éventuelle réalisation de stage de contact et par la suite, une admission. Ils sont réalisés par le chef de service et la psychologue.
Le jeune est d'abord reçu seul, puis avec ses accompagnants. Ceci permet d'accueillir la demande du jeune et d'entendre sa parole. Une présentation du dispositif est faite à la fin de l'entretien.
La rencontre dure environ 1 heure et demi et se déroule dans une des salles disponibles qui garantit la confidentialité des échanges. La présence de la psychologue permet un éclairage clinique de la situation du jeune rencontré, l'appréciation de la singularité de sa parole et de sa demande. Les entretiens sont suivis d'un temps de réflexion, ce qui permet de croiser les regards pluri-professionnels et déterminer si un accompagnement au CAVT serait envisageable pour le jeune rencontré.

Chiffres :

25 entretiens de pré-admission ont été réalisés cette année. Parmi ces derniers, 5 jeunes ont reçu une proposition de stage mais ne l'ont pas acceptée ; le stage n'a pas été proposé à 5 jeunes reçus en entretien ; 11 jeunes ont réalisé un stage de contact suite à l'entretien et 4 jeunes attendent de le réaliser en 2023. Un jeune a été accueilli en stage de contact après en avoir déjà fait un à CAVT EVO, l'entretien de pré-admission au CAVT VPA n'était pas officiellement fait.

Projets pour la suite :

L'augmentation du temps de travail de la psychologue permettra que les entretiens soient plus fréquents, avec un temps d'échange en équipe et le temps de rédaction des écrits plus conséquent. Il serait intéressant d'associer un membre de l'équipe éducative à ces entretiens afin de favoriser le croisement des regards et d'inclure les éducateurs au parcours du jeune dès la première rencontre avec celui-ci. Il est à noter que l'absence de la psychologue ou du chef de service rendait difficile la réalisation des entretiens de pré-admission qui nécessitent des regards cliniques croisés : les entretiens n'étaient pas fixés si l'un ou l'autre professionnel était absent. L'ajout d'un membre de l'équipe éducative favoriserait la fréquence des entretiens de pré-admission et contribuera à la file active au CAVT.

Participation aux réunions institutionnelles du mardi matin

Cadre, déroulement et objectifs :

La présence de la psychologue aux réunions d'équipe a pour objectif d'apporter un éclairage clinique à l'équipe éducative. Les réunions ont lieu une fois par semaine, le mardi matin de 9h à 12h. Au cours de l'année 2022, bien que les situations des usagers soient évoquées et discutées, il n'y a pas eu de projets personnalisés fait sur ce temps d'équipe.

Projets pour la suite :

L'éclairage de la psychologue étant important dans la construction des projets personnalisés pour l'équipe éducative, il s'agirait de l'inclure dans la réalisation de ces derniers et si possible, penser à faire les PP durant les réunions d'équipe du mardi matin.

Projets pour l'année 2023

- Il s'agira de continuer à accroitre le lien avec les partenaires du soin et de la santé mentale sur le territoire. Ce travail a été amorcé en 2022 (rencontre avec le Point Santé de la Mission locale ; contact régulier avec les CMP de Cergy-Pontoise).
- Une fois le jeune admis au CAVT, nourrir le lien avec les professionnels de soin que le jeune fréquente.
- Il sera également important d'enrichir les outils de travail et d'accompagnement psychologique, notamment en ce qui concerne les médiations durant les groupes de parole. Une commande du matériel nécessaire (tel les mallettes photolangage) sera faite.
- Penser à la visibilité du CAVT dans le département et auprès des établissements médico-sociaux : par exemple, il a été repéré que le CAVT n'apparait pas dans le guide de la santé mentale dédié au département et édité par PSYCOM.

DEVELOPPEMENTS 2022 – bilan succinct

Stratégies prospectives de 2019 à 2024 à destination des équipes

- Faire Acquérir une expertise du métier.
- Insuffler une dynamique de formation, d'échanges inter établissements (interne ou externe) et/ou de lecture pour un plus grand discernement des pathologies et troubles associés et/ou carences.
- Améliorer le rayonnement et la communication concernant l'établissement (Utilité sociale du projet à diffuser, faire reconnaître notre expertise d'évaluation).
- Qualifier les salariés les moins diplômés et former le personnel pour faire face aux évolutions structurelles, aux nouvelles méthodes de travail
- Simplifier le référentiel d'évaluation des compétences professionnels des usagers…
- Travailler en synergie avec le CAVT situé sur l'est du Val d'Oise.
- Diversifier les secteurs d'activités possiblement porteurs d'emploi pour les jeunes et développer le nombre d'entreprises partenaires.

La poursuite du travail d'amélioration de nos pratiques internes concerne :

- La formation
- L'évaluation de nos pratiques
- La mise en sécurité et contrôle de la conformité de nos appartements
- Démarche qualité
- Hygiène et sécurité des établissements

LE TRAVAIL D'AMELIORATION DE NOS PRATIQUES

L'entretien d'évaluation du personnel et de la formation professionnelle

L'entretien professionnel d'évaluation du personnel a pour objectif de créer un espace de dialogue entre le salarié et l'employeur afin d'échanger sur son parcours professionnel au sein de l'association

POUR LE SALARIE c'est un outil :

- D'échange avec le responsable hiérarchique
- D'analyse de ses missions et de ses compétences
- De reconnaissance des savoir-faire
- D'évaluation de ses actions
- De construction de son parcours professionnel

POUR L'EMPLOYEUR c'est un outil

- D'aide à l'élaboration du Plan de formation
- D'évaluation des compétences
- De gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)
- De préparation aux changements organisationnels que peuvent connaître les Etablissements
- De sensibilisation et de prévention aux évolutions des métiers de demain

L'évaluation des risques professionnels

La loi n°91-1414 du 31 décembre 1991 (article L412162 (ex L230-2)) introduit dans le code du travail :

L'obligation pour l'employeur d'évaluer les risques :

- D'améliorer les conditions de travail
- D'accroître la santé des travailleurs

Le décret n°2001-1016 (novembre 2001) introduit dans le code du travail la création d'un document relatif à cette évaluation :

- L'obligation pour l'employeur de transcrire et de mettre à jour les résultats de l'évaluation des risques dans un document unique.

En 2008, nous avons initié cette démarche avec l'élaboration d'un DUERP en 2015. **La mise à jour se fait régulièrement tous les ans dans le cadre de la démarche d'amélioration de la qualité.**

Cette évaluation trouve sa raison d'être dans les actions de prévention qu'elle suscite. Soit :

- La prévention des risques professionnels
- L'information des travailleurs
- La formation des travailleurs
- La mise en place de l'organisation et des moyens permettant l'application des mesures voulues

LE CONSEIL A LA VIE SOCIALE

Institué par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et concrétisé par le Décret n° 2004-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale, le Conseil de la Vie Sociale est un outil destiné à garantir les droits des usagers et leur participation au fonctionnement de l'établissement d'accueil.

Le Conseil de la Vie Sociale est un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement dans lequel est accueilli l'usager. Il est également un lieu d'écoute très important, ayant notamment pour vocation de favoriser la participation des usagers. Il convient aussi de souligner que le conseil est une instance collégiale qui doit donc impérativement fonctionner de manière démocratique.

Le Conseil de la Vie Sociale donne son avis et fait des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service et notamment sur :

- L'organisation intérieure et la vie quotidienne
- Les activités
- L'animation socioculturelle et les services thérapeutiques
- Les projets de travaux et d'équipements
- L'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux
- L'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants
- Les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge…

Les avis et les propositions adoptés par les membres du Conseil de la Vie Sociale font l'objet d'un relevé de conclusions qui est, d'une part, adopté avant ou lors de la prochaine réunion du conseil et, d'autre part, adressé au président de l'association. Celui-ci doit obligatoirement faire connaître aux membres du Conseil de la Vie Sociale les suites, favorables ou défavorables, qu'il entend réserver aux avis et aux propositions formulés.

Fonctionnement :

Un compte rendu écrit est formalisé après chaque réunion du CVS, remis à tous les membres et disponible par voie d'affichage à tout le personnel de l'établissement. Les avis et les propositions adoptés par les membres du Conseil de la Vie Sociale font l'objet d'un relevé de conclusions qui est, d'une part, adopté avant ou lors de la prochaine réunion du conseil et, d'autre part, adressé au président de l'association. Celui-ci doit obligatoirement faire connaître aux membres du Conseil de la Vie Sociale les suites, favorables ou défavorables, qu'il entend réserver aux avis et aux propositions formulés.

Il se réunit au moins trois fois par ans sur convocation du président (élu parmi les usagers) qui fixe l'ordre du jour des séances avec le directeur de l'établissement et éventuellement l'aide d'un membre de l'équipe éducative. Il doit être communiqué au moins sept jours avant la tenue du conseil et être accompagné des informations nécessaires à sa compréhension par tous. En outre, le conseil est réuni de plein droit à la demande, selon le cas, des deux tiers de ses membres ou par décision du président de VPA 95. La ou le secrétaire de séance tient le rôle de preneur de notes pendant la réunion mais n'a pas de voix délibérative.

2 réunions ont été tenues en 2022.

Mee-Ae GRUAU, Directrice de VPA 95- HEVEA